

FONDATION
«CENTRE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL FRANCO-ARMENIEN»

RAPPORTS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Sommaire

Conclusion de l'auditeur indépendant 3

Etats financiers

Etat de la situation financière 5

Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global 6

Etat des variations dans les capitaux propres 7

Etat des flux de trésorerie 8

Notes annexes aux rapports financiers 9

Conclusion de l'auditeur indépendant

A l'attention de la direction de la Fondation «Centre d'enseignement professionnel franco-arménien»

Opinion

Nous avons audité les états financiers de la Fondation «Centre d'enseignement professionnel franco-arménien» qui comprennent les états de la situation financière arrêté au 31 décembre 2018, l'état du résultat net et d'autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos à la même date, ainsi que le résumé des principales méthodes de la politique comptable et les informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au(x)/en/à [pays ou collectivité territoriale], et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRSb, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter

'000 AMD	Note	31/12/18	31/12/17
Actifs			
Immobilisations corporelles	8	32,443	27,192
Immobilisations incorporelles		5,852	2,717
Impôts différés actifs	19	280	271
Tôtal actifs immobilisés		38,575	30,180
Matières	9	21,297	10,129
Avances pour des matières et services		112	865
Dettes commerciales et créances		981	72
Avances pour autres impôts et charges obligatoires		-	110
Disponibilités	10	9,593	5,417
Tôtal actifs circulants		31,983	16,593
Tôtal actifs		70,558	46,773
Capitaux propres et dettes			
Investissement des fondateurs	11	48,800	48,800
Cumul de la perte	11	(47,701)	(48,561)
Tôtal capitaux propres		1,099	239
Subventions concernant les actifs	12	38,295	29,909
Tôtal dettes non-courantes		38,295	29,909
Dettes commerciales et autres dettes	13	507	511
Avances pour les services	14	6,346	5,622
Dettes pour impôt sur bénéfice		162	105
Dettes pour autres impôts et charges obligatoires		2,317	-
Dettes pour les salaires et les avantages à court terme		1,401	1,355
Subventions concernant les revenus	15	20,431	9,032
Tôtal dettes courantes		31,164	16,625
Tôtal capitaux propres et dettes		70,558	46,773

Directrice

Comptable en chef



Gohar Grigoryan

Hripsime Tagvoryan

'000 AMD	Note	2018	2017
Résultat	16	37,304	29,464
Coût de revient de la vente	16	(74,328)	(67,900)
Perte brut		(37,024)	(38,436)
Revenus des subventions	17	51,732	53,167
Autres revenus		50	63
Frais d'exploitation		(1,438)	(1,750)
Frais administratifs		(11,921)	(12,314)
Autres dépenses	18	(668)	(708)
Gain de l'activité de fonctionnement		731	22
Gain(perte) des variations du taux de change		570	40
Résultat avant impôt		1,301	62
Impôt sur bénéfice	19	(441)	(465)
Résultat net		860	(403)
D'autres éléments du résultat global		-	-
Résultat global financier		860	(403)

Directrice

Comptable en chef



Gohar Grigoryan

Hripsime Tagvoryan

'000 AMD

	Note	Investissements des fondateurs	Cumul de la perte	Tôtal
Solde au 31 décembre 2016	11	48,800	(48,158)	642
Résultat net			(403)	(403)
Résultat global financier avant impôts			(403)	(403)
Solde au 31 décembre 2017		48,800	(48,561)	239
Résultat net			860	860
Résultat global financier avant impôts			860	860
Solde au 31 décembre 2018		48,800	(47,701)	1,099

Directrice

Comptable en chef



Gohar Grigoryan

Hripsime Tagvoryan

<i>'000 AMD</i>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Recettes des flux de trésorerie de l'activité de fonctionnement		
Des subventions	71,262	41,819
Des ventes	33,453	30,338
Des achats des matériels, des marchandises	(8,131)	(6,358)
Du paiement des services, des travaux	(7,227)	(11,479)
Paiements aux salariés et de leurs noms	(62,247)	(50,325)
Impôt sur bénéfice	(392)	(200)
D'autres impôts, charges	(388)	(402)
Flux net de trésorerie de l'activité de fonctionnement	26,330	3,393
Recettes de trésorerie de l'activité d'investissements		
Dépenses liées à l'obtention des actifs immobilisés corporels et des actifs incorporels	(22,726)	(148)
Flux net de trésorerie de l'activité d'investissements	(22,726)	(148)
Flux net de trésorerie de l'activité financière	-	-
Tôtal flux net de trésorerie	3,604	3,245
Variations de taux de change	572	40
Solde de trésorerie au 1 janvier	5,417	2,132
Solde de trésorerie au 31 décembre	9,593	5,417

Directrice

Comptable en chef



Gohar Grigoryan

Hripsime Tagvoryan

1. Informations générales

La Fondation «Centre d'enseignement professionnel franco-arménien»(ci-après Fondation) a été créée en 2001 dans le cadre de l'accord de coopération dans les domaines de la culture, de la science et des technologies signé entre les gouvernements de la République d'Arménie et de la République de France.

Les objectifs de la Fondation sont:

- la formation de spécialistes au cycle moyen (artisanal),
- l'élargissement et l'approfondissement des connaissances professionnelles sur la base de l'éducation principale, générale et secondaire (complet)

Les statuts de la Fondation ont été adoptés le 06.02.2001 par l'ordre 166 du Ministre de la justice de la RA.

Le nombre d'employés est 29 en 2018 et 29 en 2017.

Le siège de la Fondation est situé à l'adresse : 38, rue Tigran Mets, Erévan. La Fondation réalise ses activités dans le bâtiment administratif mis à sa disposition par la Mairie d'Erevan à titre gracieux.

Les organes de gouvernance de la fondation sont le Conseil d'Administration qui a le droit de la gestion et de la prise des décisions finales concernant toutes les questions, le Directeur de la Fondation et le Conseil pédagogique. Le Conseil d'Administration de la Fondation est composé de 8 membres.

Les fondateurs de la Fondation sont:

- Le Gouvernement de la République d'Arménie représenté par le Ministère de l'Éducation et de la Science, et la Mairie d'Erevan,
- Le Conseil général de la province française du Rhône,
- La Mairie de Lyon,
- L'organisation « Rhône Arménie Formation Échanges»,
- La société d'enseignement professionnel du Rhône.

Le Directeur de la Fondation a des fonctions courantes ainsi que d'autres compétences attribuées par le Conseil d'Administration.

2. La conformité aux IFRS

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financiers (ci-après IFRS).

3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

L'unité monétaire de la République d'Arménie est le dram arménien qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Fondation. Il consiste également en la monnaie de présentation des informations financières en précision des milliers sans une décimale après la virgule.

4. Le résumé de la politique des méthodes principales comptables

4.1. Les éléments de l'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base de la valeur initiale. En général, la valeur initiale est basée sur la valeur réelle donnée pour un actif.

4.2. Jeu complet d'états financiers

Les états financiers comportent

- a) un bilan de la situation financière de la fin de la période. Les actifs courants, les actifs non-courants et les obligations sont présentés par une classification séparée.

- b) un état du résultat net et d'autres éléments du résultat global de la période. La Fondation présente la division(l'analyse) des dépenses comptabilisées dans les pertes ou les bénéfices en utilisant la classification basée sur la fonction des ces derniers
- c) un état des variations dans les capitaux propres de la période
- d) un état des flux de trésorerie de la période
L'état des flux de trésorerie formé au résultat de l'activité de fonctionnement est présenté selon la méthode directe. Les intérêts payés sont classifiés comme des flux de trésorerie créés au résultat des activités de financement, les intérêts et les dividendes perçus comme ceux créés des activités d'investissements. Les impôts payés sont considérés comme des flux de trésorerie perçus des activités de fonctionnement.
- e) des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les états financiers présentent des informations comparatives au titre de la période précédente (de l'année précédente) pour tous les montants figurant dans les états financiers de la période. Lorsque la Fondation change de présentation ou de classification des articles, les montants correspondants sont reclassifiés sauf les cas où la reclassification est irréalisable.

4.3. Immobilisations

Evaluation initiale

Au moment de la comptabilisation initiale les immobilisations se mesurent en valeur initiale. La valeur initiale de l'immobilisation acquise inclut le prix d'achat moins les escomptes commerciaux, impôts d'import, impôts non-compensés et d'autres charges obligatoires, frais de transportation et les dépenses directement liées à la conduction à la condition de travail de l'actif.

Dépenses supplémentaires

Les dépenses d'addition ou de remplacement d'un nouveau composant sur l'unité d'immobilisation sont ajustées (capitalisées) à la valeur comptable de l'immobilisation à condition que les gains économiques futurs s'écoulent à la Fondation et dont la valeur peut être évaluée d'une façon fiable. Les composants d'immobilisation remplacés doivent être décomptabilisés.

Evaluation supplémentaire

Après la comptabilisation initiale les immobilisations sont évaluées par la valeur initiale moins l'amortissement et les pertes de dévaluation.

Amortissements

Le montant d'amortissement d'immobilisation est réparti régulièrement pendant sa durée de vie en utilisant la méthode linéaire. L'amortissement calcule pour chaque période donnée et comptabilise comme charge, s'il n'est pas inclus dans la valeur comptable d'un autre actif.

Les durées d'utilité évaluée sont :

- Equipement 5 ans
- Matériels techniques 5 ans
- Matériels informatiques 3 ans
- Les dépenses capitales sur le bâtiment mis à disposition à titre gracieux 10 ans

4.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées par le coût initial (coût de revient). Après sa comptabilisation initiale une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est la suivante:

<i>Appellation de la catégorie</i>	<i>Durée d'utilité</i>
Logiciels informatiques	5 ans
Autres immobilisations incorporelles	10 ans

La méthode adoptée du calcul d'amortissement doit refléter le modèle par lequel la Fondation consomme les profits de l'actif. La Fondation utilise la méthode linéaire.

4.5. Matières

Les matières sont présentées par le montant minimum du coût de revient et de prix de vente possible. Le coût de revient des matières comprend les dépenses d'acquisition, des dépenses de transportation et de conduction à la condition.

Le coût de revient des matières est décidé par le principe de séparation concrète des dépenses.

4.6. Avantages du personnel

Lorsque le salarié a rendu un service à la Fondation pour la période considérée la Fondation comptabilise le montant non soldés des avantages à court terme comme

a) un passif après déduction du montant déjà payé lorsqu'un membre du personnel a rendu des services en échange d'avantages du personnel qui lui seront versés dans l'avenir

b) une charge excepté les cas ou selon les normes comptables de la République d'Arménie il est exigé ou permis d'incorporer des avantages dans le coût d'un actif

La Fondation comptabilise les avantages du personnel

a) dans le cas d'absences rémunérées cumulables (p.e. congé annuel), lorsque les membres du personnel rendent des services qui augmentent leurs droits à des absences rémunérées futures

b) dans le cas d'absences rémunérées non cumulables, lorsque les absences se produisent.

La Fondation considère les dépenses potentielles des absences rémunérées cumulables comme un montant supplémentaire que la Fondation s'attend à payer comme résultat cumulé à la date de la comptabilisation.

4.7. Recettes

Les recettes doivent être évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

On peut comptabiliser les recettes des activités ordinaires lorsqu'il a satisfait à l'ensemble des conditions suivantes:

- a) Le montant des produits peut être évalué de façon fiable
- b) Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entité
- c) Le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable
- d) Les coûts encourus concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable

Le degré d'avancement d'une transaction peut être déterminé par diverses méthodes (la Fondation utilise la méthode qui permet d'évaluer de façon plus fiable les services rendus).

a) étude des travaux effectués

b) la proportion des services rendus à la date considérée exprimée en pourcentage du total des services à exécuter

c) la proportion des coûts encourus à la date considérée par rapport au total des coûts estimés de la transaction.

S'il n'est pas possible d'évaluer le résultat des services rendus les produits sont comptabilisés par les montants qui seront compensés.

4.8. Subventions

Les subventions d'Etat se comptabilise à condition qu'il y ait une garantie justifiée que la Fondation réalisera les conditions adjacentes et que les subventions seront obtenues. Les donations sont considérées comme revenus par le principe systématique et rationnel lorsqu'ils récompensent les charges correspondantes effectués dans le cadre de ces objectifs.

Les subventions d'Etat pour l'achat, la construction ou l'acquisition des actifs circulants sont enregistrées dans le bilan comptable comme des revenus différées. Ces subventions sont comptabilisées comme revenus par le principe systématique et rationnel pendant la durée de l'utilité de l'actif.

La subvention d'Etat qui est soumis à la réception pour la compensation des charges ou pertes engagées ou dont le but est de donner à la Fondation une aide urgente sans dépenses supplémentaires, doit être comptabilisée dans le profit ou dans la perte pour le période ou elle est soumise à la réception.

4.9. Effets des variations des taux des monnaies étrangères

Les transactions par les monnaies étrangères sont converties en drams selon les taux de change moyens de la date de la transaction. Les taux de change sont fixés par la Banque Centrale de la République d'Arménie pour la date considérée.

- a) les éléments monétaires étrangères sont converties(recalculés) en utilisant le taux de clôture
- b) les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les profits et les pertes réalisés sur les transactions en monnaies étrangères et sur les écarts de change survenant lors de la conversion sont comptabilisées dans les états financiers de l'entité.

Au 31.12.2018 1 Euro était équivalent à 553.65AMD (au 31.12.2017 – 580.10AMD).

4.10. Erreurs

La Fondation doit corriger de manière rétrospective les erreurs significatives d'une période antérieure dans le premier jeu d'états financiers dont la publication est autorisée après leur découverte

- a) par retraitement des montants comparatifs de la ou des périodes antérieures présentées au cours desquelles l'erreur est intervenue; ou
- b) si l'erreur est intervenue avant la première période antérieure présentée, par retraitement des soldes d'ouverture des actifs, passifs et capitaux propres de la première période antérieure présentée

Limites au retraitement rétrospectif

Une erreur d'une période antérieure doit être corrigée par retraitement rétrospectif, sauf dans la mesure où il est impraticable de déterminer soit les effets spécifiquement liés à la période, soit l'effet cumulé de l'erreur.

Lorsqu'il n'est pas praticable de déterminer les effets d'une erreur sur une période spécifique pour l'information comparative présentée au titre des périodes antérieures, la Fondation retire les soldes d'ouverture des actifs, passifs et capitaux propres de la première période présentée (qui peut être la période en cours) pour laquelle un retraitement rétrospectif est praticable.

Lorsqu'il n'est pas praticable de déterminer l'effet cumulé, au début de la période en cours, d'une erreur sur toutes les périodes antérieures, la Fondation doit retraiter l'information comparative pour corriger l'erreur de manière prospective à partir de la première date praticable.

5. Les conclusions principales comptables et les sources principales de l'imprécision de l'évaluation

L'élaboration des états financiers conformes aux IFRS demandent à la direction de faire des déductions, des évaluations et des hypothèses qui vont considérablement influencer les montants comptabilisés dans les états financiers. Les évaluations et les hypothèses qui sont à leurs bases peuvent être revisitées.

6. La mise oeuvre des IFRS nouveaux ou révisés

6.1. IFRS nouveaux ou amendements à IFRS appliqués qui n'ont pas eu une influence considérable sur les états financiers

Les IFRS cités ci-après qui sont nouveaux ou révisés sont en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2018 mais n'ont pas été adoptés par la Fondation lors de la préparation des présents états financiers. Selon l'estimation de la direction de la Fondation leur application n'a pas eu une influence considérable sur ses états financiers ou ses activités.

- IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients" les amendements entreront en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2018 avec l'autorisation d'une application anticipée. La norme définit le cadre pour décider quand et sous quelle forme le produit est comptabilisé. Il remplacera le guide de la comptabilisation du produit ainsi que IAS 18 "Produits des activités ordinaires", IAS 11 "Contrats de construction" et IFRIC 13 "Programmes de fidélisation de la clientèle".

-IFRS 9 "Instruments financiers» la norme entrera en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2018 avec l'autorisation d'une application anticipée. La norme remplacera IAS 39 "Instruments financiers: comptabilisation et évaluation". La première partie de l'IFRS 9 qui concerne la classification et l'évaluation des actifs financiers a été publiée en novembre 2009. La deuxième partie qui concerne la classification et l'évaluation des passifs financiers a été publiée en octobre 2010. La troisième partie qui concerne la comptabilité générale de couverture a été publiée en novembre 2013. La version complète de la norme a été publiée en juillet 2014.

-IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions"- la norme entrera en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2018 avec l'autorisation d'une application anticipée.

-IFRS 4 "Contrats d'assurance"- la norme entrera en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2018 avec l'autorisation d'une application anticipée.

IAS 40 "Immeubles de placement"- la norme entrera en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2018 avec l'autorisation d'une application anticipée.

-IFRIC 22 "Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée" - L'interprétation entrera en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2018 avec l'autorisation d'une application anticipée.

7. IFRS nouveaux ou révisés n'étant pas encore mis en oeuvre

Plusieurs normes et amendements à ces normes n'étaient pas encore effectives au 31 décembre 2018 et n'ont pas été appliqués lors de la préparation des présents états financiers. Il est possible que les normes et les amendements présentés ci-après aient une influence sur l'état financier et les activités de la Fondation. La Fondation envisage de mettre en oeuvre ces normes et ces amendements à compter de leur entrée en vigueur ou pour les périodes ouvertes après cette date.

- IFRS 16 "Contrats de location" la norme entrera en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1 janvier 2019 avec l'autorisation d'une application anticipée. La norme remplacera IAS 17 "Contrats de location".La norme définit que principalement toutes les locations doivent être comptabilisées dans les états financiers et abandonne la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement.

8. Immobilisations corporelles

'000 AMD

	<i>Machines et équipements</i>	<i>Matériels techniques</i>	<i>Matériel informatique</i>	<i>Dépenses capitales sur le bâtiment</i>	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>TOTAL</i>
Valeur initiale						
Au 31 décembre 2017	26,650	128,055	24,700	100,221	1,937	281,563
Acquisition	991	5,979	6,567	4,462	-	17,999
Elimination	-	(77)	(14,607)	-	-	(14,684)
Au 31 décembre 2018	27,641	133,957	16,660	104,683	1,937	284,878
Cumul des amortissements						
Au 31 décembre 2017	25,826	122,928	20,798	83,371	1,448	254,371
Amortissements annuels	371	2,388	2,087	7,612	277	12,735
Cumul des amortissements pour des actifs éliminés	-	(64)	(14,607)	-	-	(14,671)
Au 31 décembre 2018	26,197	125,252	8,278	90,983	1,725	252,435
Valeur nette comptable						
Au 31 décembre 2017	824	5,127	3,902	16,850	489	27,192
Au 31 décembre 2018	1,444	8,705	8,382	13,700	212	32,443

Autres

La Fondation réalise son activité dans le bâtiment administratif mis à disposition à titre gracieux par l'un des fondateurs, la Mairie d'Erévan.

Le bâtiment n'a pas été comptabilisé dans les états financiers car il n'a pas satisfait aux critères prédéfinies. Les dépenses pour la rénovation capitale du bâtiment sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles.

La valeur brute comptable de toute immobilisation corporelle entièrement amortie qui est encore en usage est de 186,568 mille drams.

Il n'existe pas d'engagements contractuels pour l'acquisition des actifs immobilisés.

9. Matières*'000 AMD*

	<i>Solde au 31.12.2018</i>	<i>Solde au 31.12.2017</i>
Tôtal y compris	21,297	10,129
• Service incomplet	11,978	-
• Matières culinaires, produits	354	127
• Matières de coiffure	1,757	2,051
• Matières de couture	2,897	3,380
• Matériels dentaires	1,667	1,621
• Matières d'hôtellerie	1,285	1,286

10. Disponibilités*'000 AMD*

	<i>Solde au 31.12.2018</i>	<i>Solde au 31.12.2017</i>
Tôtal y compris	9,593	5,417
• Caisse	298	120
• Compte de monnaie étrangère	9,295	5,297

11. Capitaux propres**Investissements des fondateurs**

Présentent le coût initial des capitaux de la Fondation qui s'est accumulé des avantages financiers des fondateurs.

Cumul de la perte

Dans cette rubrique sont compris

- Le cumul de la perte des années précédentes de 48,561 mille AMD
- Le bénéfice net de l'année de 860 mille AMD

12. Subventions concernant les actifs*'000 AMD*

	<i>Solde au 31.12.2017</i>	<i>Augmentati</i>	<i>Diminution</i>	<i>Solde au 31.12.2018</i>
Tôtal	29,909	23,053	(14,667)	38,295

Les subventions concernant les actifs sont perçues de l'organisation « Rhône Arménie Formation Échanges ». Durant la période considérée la comptabilisation des revenus dans les subventions concernant les actifs (correspondant au calcul de l'amortissement et des éliminations) est de 14,667 mille drams.

13. Dettes commerciales et autres dettes*'000 AMD*

	<i>Solde au 31.12.2018</i>	<i>Solde au 31.12.2017</i>
Tôtal y compris	507	511
• Paiement aux services	507	511

14. Avances pour les services

<i>'000 AMD</i>	<i>Solde au 31.12.2018</i>	<i>Solde au 31.12.2017</i>
Total y compris	6,346	5,622
• Frais de scolarité	6,346	5,622

15. Subventions concernant les revenus

<i>'000 AMD</i>	<i>Solde au 31.12.2017</i>	<i>Augmentati</i>	<i>Diminution</i>	<i>Solde au 31.12.2018</i>
Tôtal	9,032	48,464	(37,065)	20,431

Les subventions concernant les revenus de 28,194 mille drams sont perçues de l'organisation «Rhône Arménie Formation Échanges».

Durant la période considérée la comptabilisation des revenus dans les subventions concernant les recettes est de 16,270 mille drams.

16. Ventes

Pendant la période considérée la Fondation a organisé (offert) des études et des formations selon ses professions dans les sections suivantes «Cuisine», «Mode», «Coiffure», «Prothèse dentaire».

<i>'000 AMD</i>	<i>2018</i>			<i>2017</i>		
	<i>Recettes</i>	<i>Coût de revient de la vente de</i>	<i>Perte</i>	<i>Recettes</i>	<i>Coût de revient de la vente de</i>	<i>Perte</i>
Tôtal y compris	37,304	(74,328)	(37,024)	29,464	(67,900)	(38,436)
• Des prestations des services	37,237	(74,261)	(37,024)	29,464	(67,900)	(38,436)

17. Revenus des subventions

<i>'000 AMD</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Total y compris	51,732	53,167
• subventions concernant les actifs	14,667	13,932
• subventions concernant les revenus	37,065	39,235

18. Autres dépenses

<i>'000 AMD</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Tôtal des autres dépenses (pertes) y compris	(668)	(708)
• Liquidation(vente) des immobilisations corporelles	(13)	(19)
• Elimination des créances	(171)	(128)
• Frais de services bancaires	(372)	(205)
• Autre	(112)	(356)

19. Impôt sur bénéfice

<i>'000 AMD</i>	2018	2017
Montant de l'impôt comptabilisé comme bénéfice(perte) y compris	(441)	(465)
• Impôts courants	(450)	(360)
• Impôts différés	(9)	(105)

<i>'000 AMD</i>	2018	2017
Combinaison numérale de la barème moyenne de l'impôt et de la barème appliquée	2018	2017
Barème appliquée de l'impôt	20%	20%
Produit avant impôt	1,301	62
Dépenses non diminuées/recettes non taxées	949	1,738
Produit imposable	2,250	1,800
Impôts courants	450	360
Barème moyenne de l'impôt	35%	571%

Impôt différé

<i>'000 AMD</i>	<i>Coût de comptabilisation</i>	<i>Base d'impôt</i>	<i>Différence temporaire diminuée (soustraite)(-) Différence temporaire taxée(+)</i>
Dettes pour les salaires et les avantages à court terme	1,401	-	(1,401)
TOTAL			(1,401)
Barème de l'impôt			20%
Impôts différés actifs			280

Dans la rubrique «Dettes pour les salaires et les avantages à court terme» la différence temporaire s'est créée à cause des absences cumulables rémunérées des salariés.

Il n'existe pas de différences temporaires diminuées(soustraites) et des diminutions des impôts non utilisés c'est pourquoi aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière.

20. La classification(analyse) des charges comptabilisées dans le bénéfice ou dans la perte selon leur nature

<i>'000 AMD</i>	<i>Note</i>	2018	2017
Résultat	16	37,304	29,464
Revenus des subventions	17	51,732	53,167
Autres revenus		50	63
Variation du solde matières		11,978	-

Matière première et matériaux utilisés	(13,455)	(6,290)
Salaires et autres avantages du personnel courte durée	(64,719)	(49,834)
Amortissements des IC	(12,734)	(12,629)
Amortissement des ANM	(1,919)	(1,284)
Autres dépenses et charges fonctionnelles	(7,506)	(12,635)
<i>Gain de l'activité de fonctionnement</i>	731	22
Gain(perte) des variations du taux de change	570	40
<i>Résultat avant impôt</i>	1,301	62
Impôt sur bénéfice	(441)	(465)
<i>Résultat net</i>	860	(403)

21. Instruments financiers

La Fondation est sujette de différents risques financiers pendant son activité : risque du marché (y compris le risque de change, risque de taux d'intérêt, autre risque de prix), risque de liquidité et risque de la dette. La Fondation n'applique pas d'outils dérivés pour couvrir les risques.

21.1 Risque du marché

Risque de change

Le risque de change est le risque quand la valeur juste de l'outil financier ou les flux de trésorerie futurs varient à cause des variations de taux de change.

La tendance au risque de change est liée avec les outils financiers, les actifs et les obligations exprimées en devise différente de la devise fonctionnelle.

A la date de clôture la Fondation n'a pas d'actifs ou d'obligations financiers exprimés en devises étrangères.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque quand la valeur juste de l'outil financier ou des flux de trésorerie futures varient à cause des changements des taux d'intérêt dans le marché. A la date de clôture la Fondation n'a pas de prêt ni d'emprunt, n'a pas d'actifs ou d'obligations financières sujettes au risque de taux d'intérêt.

Autre risque de prix

Le risque de prix est le risque quand la valeur juste de l'outil financier ou des flux de trésorerie futurs varient à cause des changements des prix de marché (sauf le changement qui amène au risque de taux d'intérêt et au risque de change). La Direction estime qu'à la date de clôture il n'y a pas de différence significative entre la valeur juste des actifs et des obligations financières et de leur valeur comptable.

21.2. Risque de la dette

Le risque de la dette est quand la Fondation peut porter des pertes financières à cause de refus de remboursement des obligations par des étudiants ou d'autres partenaires.

Le risque de la dette apparaît des soldes bancaires, des créances commerciales et d'autres créances. Les créances commerciales sont essentiellement des frais de scolarité.

La Fondation ne donne pas de Certificat de fin d'études dans le cas de non-paiement. La Fondation n'applique pas la pratique de demande judiciaire pour les frais de scolarité non-payé.

Il n'y avait pas de réserves pour les créances irrécouvrables pour les années courantes et précédentes. Mais il y avait des déductions des créances irrécouvrables 171 mille en 2018, 128 mille AMD en 2017.

21.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est quand la Fondation a des difficultés concernant le remboursement des obligations financières. Ces dernières seront remboursées en accordant des moyens financiers ou d'autres actifs financiers.

La Fondation prépare des devis annuels des flux de trésorerie pour gérer le risque de liquidité. Dans les prévisions des flux de trésorerie il y a des subventions à recevoir des fondateurs et d'autres donations.

22. Cas conditionnel

22.1 Assurance

La Fondation n'a pas d'assurance contre l'interruption d'activité et des tierces parties pour les événements qui peuvent apparaître à cause de dommage à la propriété ou à l'environnement étant lieu dans le territoire de la Fondation. Il y a le risque de perte ou de destructions de certains actifs. Cela peut influencer défavorablement sur l'activité de la Fondation et sur sa situation financière tant que la Fondation n'a pas d'assurance appropriée.

22.2 Garanties

La Fondation n'a donné ni(ou) reçu aucune garantie.

23. Informations relatives aux parties liées

La parite liée de la Fondation est l'organisation « Rhône Arménie Formation Échanges » dont le président, Lucas Manzanares est le président du Conseil d'Administration de la Fondation. Durant la période considérée la Fondation a reçu des subventions de l'organisation « Rhône Arménie Formation Échanges » qui ont été présentées dans les notes 12 et 15 des présents rapports.

Le salaire annuel de l'équipe de gestion a été de 7,712 mille drams en 2018, et de 8,901 mille drams en 2017.

24. Événements ayant lieu après la période considérée

Des événements qui pouvaient avoir une influence considérable pour la période considérée, du 31 décembre 2018 jusqu'à la date de la validation, le 26 février 2019 n'ont pas eu lieu.

25. Validation des états financiers

Les états financiers ont été signés pour la publication le 26 février 2019 par la Directrice, G. Grigoryan et la comptable en chef, H. Tagvoryan.

Directrice

Gohar Grigoryan

Comptable en chef

Hripsime Tagvoryan

